



L'Alsace[®]
auprès de

L'Union Européenne

L'Alsace au cœur du Réseau Transeuropéen de Transport :

Une opportunité à saisir



L'Alsace
auprès de

Union Européenne

Le Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T)

Présentation générale

L'idée de réseaux transeuropéens (RTE) est apparue à la fin des années 1980. C'est l'adoption de la communication publiée par la Commission européenne en 1990 et intitulée « Vers les réseaux transeuropéens – pour un programme d'action communautaire » qui va véritablement lancer le concept de réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Le traité de Maastricht (1993) confirmera le RTE-T en lui conférant une base juridique.

Le Réseau transeuropéen de transport définit les orientations stratégiques ayant pour objectif d'améliorer la Circulation à l'intérieur du marché commun et de renforcer la cohésion économique et sociale.

Les RTE-T concernent les routes, les voies ferrées, les voies navigables, les aéroports, les ports maritimes, les ports de navigation intérieure et les systèmes de gestion du trafic, et **doivent favoriser l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux ainsi que l'accès à ces réseaux.**



Le Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T)

Objectifs :

- assurer une mobilité des personnes et des biens et offrir aux usagers des infrastructures de qualité;
- s'appuyer sur l'ensemble des modes de transport et permettre une utilisation optimale des capacités existantes;
- être interopérable dans tous ses éléments et être économiquement viable;
- couvrir l'ensemble de l'Union européenne et prévoir son extension vers les États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les pays de l'Europe centrale et orientale et les pays méditerranéens.

Priorités :

- la réalisation des liaisons requises pour faciliter le transport ;
- l'optimisation de l'efficacité des infrastructures existantes ;
- la réalisation de l'interopérabilité des éléments du réseau ;
- l'intégration de la dimension environnementale dans le réseau.

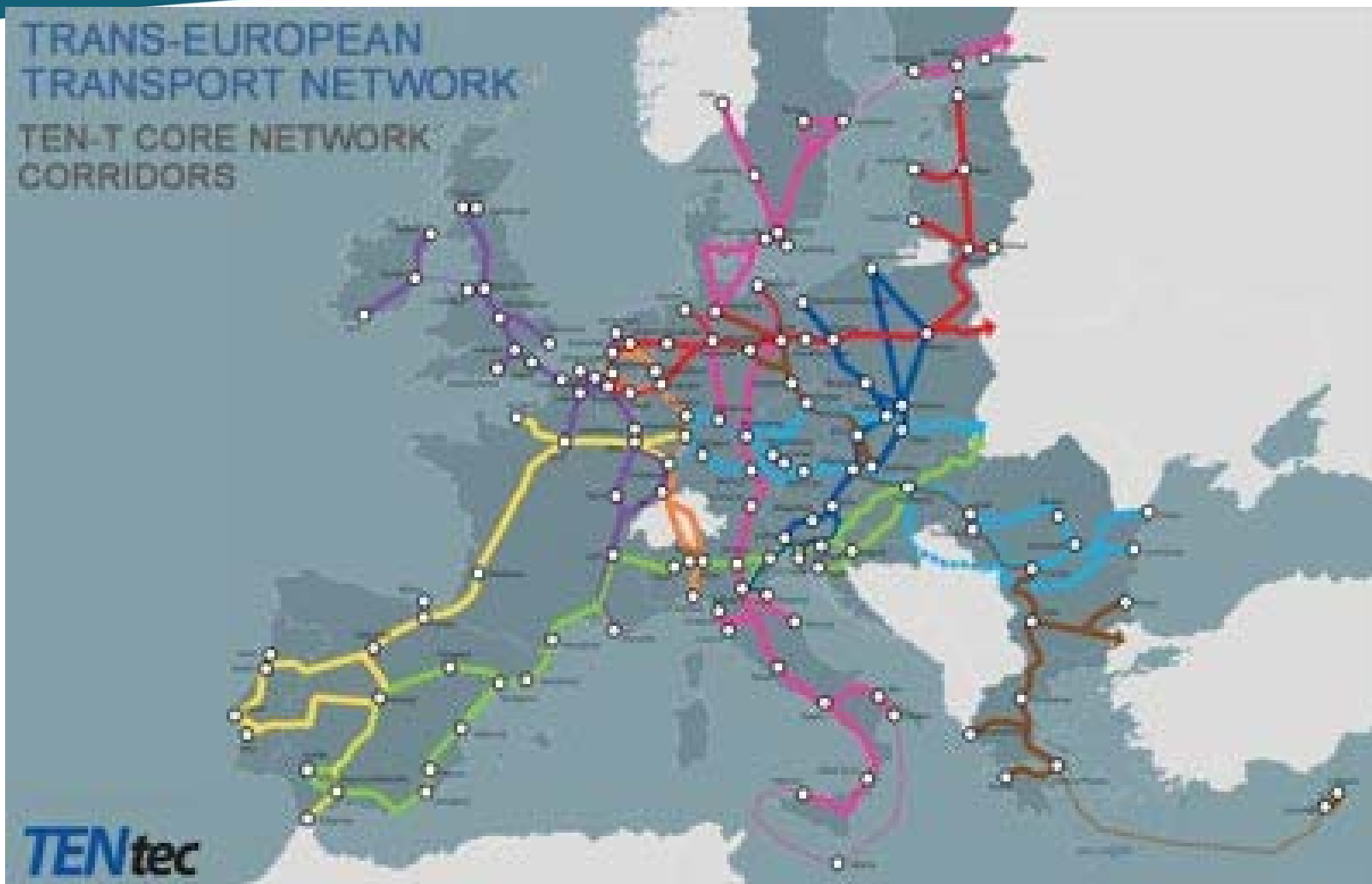


BUREAU ALSACE

L'Alsace
auprès de

L'Union Européenne

Le Réseau Transeuropéen de transport





L'Alsace
auprès de

L'Union Européenne

La mise en œuvre du Réseau Transeuropéen de transport

Les corridors instruments de mise en œuvre:

Le RTE-T sera réalisé via la constitution de 9 corridors. Ils doivent permettre de coordonner différents projets sur une base transnationale et de synchroniser le développement de l'infrastructure de corridor afin d'éliminer les goulets d'étranglement, d'améliorer les liaisons transfrontalières, d'accroître l'efficacité et la durabilité, notamment par l'interopérabilité et l'intégration modale.

La France est concernée par 5 corridors:

- Méditerranée;
- Rhin-Alpes;
- Atlantique;
- Mer du Nord-Méditerranée
- Rhin-Danube



L'Alsace
auprès de

L'Union Européenne

La mise en œuvre du Réseau Transeuropéen de transport

Les Forums de corridor

La Commission européenne a nommé un coordonnateur européen par corridor. Ils ont pour mission de coordonner les projets de transport prioritaires et de faire rapport à la CE.

Les Forums de corridor réunissent :

- Les Etats membres;
- Les usagers;
- Les opérateurs de transport;
- Les gestionnaires d'infrastructures;
- Les autorités locales.



L'Alsace
auprès de

L'Union Européenne

L'Alsace et le Réseau Transeuropéen de transport

L'Alsace est la seule Région européenne à être concernée par 4 corridors :

- Rhin-Danube (connexion rail Strasbourg-Kehl Appenweier) – coordinatrice Karla Peijs;
- Rhin-Alpes – coordinatrice Ana de Palacio;
- Atlantique (LGV Baudrecourt-Strasbourg) – coordinateur Carlo Secchi;
- Mer du Nord-Méditerranée (amélioration de la liaison ferroviaire Luxembourg-Strasbourg-Bâle, LGV Rhin-Rhône) – coordinateur Péter Balazs.



L'Alsace
auprès de

L'Union Européenne

Focus sur le corridor Mer du Nord-Méditerranée

Coordonnateur : Peter Balazs

6 pays traversés : Irlande, UK, Pays-Bas,
Belgique, Luxembourg et France

10 régions françaises concernées : Alsace,
Bourgogne, Champagne-Ardenne,
Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine,
Nord-Pas-de-Calais, PACA, Picardie,
Rhône-Alpes.

17 villes françaises traversées dont :
Calais, Lille, Strasbourg, Metz, Nancy,
Mulhouse, Dijon, Marseille, Paris.





L'Alsace[®]
auprès de

L'Union Européenne

Quel budget pour le Réseau Transeuropéen de transport 2014-2020 ?

Un budget « Transport » en hausse malgré un budget européen en baisse.

23,17 milliards € pour la période 2014-2020 (10 milliards sont réservés aux Pays de la cohésion).

Il reste donc 13,17 milliards € à répartir dans les projets du Réseau Transeuropéen de transport.



BUREAU ALSACE

L'Alsace[®]
auprès de

L'Union Européenne

Conclusion

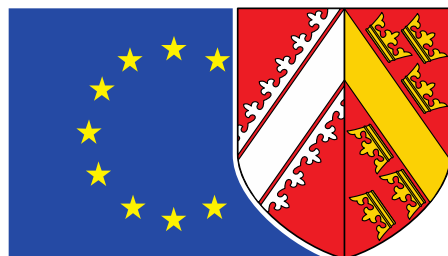
- L'Alsace se situe au cœur du Réseau Transeuropéen de transport
- Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer
- D'autres Régions françaises commencent à s'interroger sur la manière d'interagir avec les corridors
- Il n'y aura pas de place pour tout le monde dans les forums de corridors



BUREAU ALSACE

L'Alsace[®]
auprès de
L'Union Européenne

Merci de votre attention



BUREAU ALSACE

BUREAU ALSACE EUROPE
8, avenue des Arts B-1210 Bruxelles
+32 2 545 11 68
www.bureau-alsace.eu
info@bureau-alsace.eu